



## PRÉFET DE L'ESSONNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Évry-Courcouronnes, le 7 décembre 2021

#### **Prévention et lutte : Amende administrative au titre de permis de louer**

Afin de renforcer les outils de lutte contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil, de contrôler les normes de décence et de salubrité et de procéder à une veille du marché locatif, la loi ALUR du 24 mars 2014 a mis à disposition des collectivités le « permis de louer ».

Lorsque ce dispositif est mis en place, tout propriétaire bailleur d'un logement doit impérativement obtenir une autorisation préalable avant de louer son bien sous peine de lourdes sanctions. La commune de Grigny s'est dotée de ce dispositif réglementaire sur le périmètre de la copropriété de Grigny II en 2018 (premier dispositif opérationnel en Essonne, avec Ris-Orangis et Évry-Courcouronnes).

En janvier 2021, une première amende administrative d'un montant de 15 000€ avait été infligée par le Préfet de l'Essonne à un bailleur de la copropriété n'ayant pas respecté le refus d'autorisation de mise en location exprimé par la Ville. Depuis, cinq autres amendes comprises entre 5 000 € et 15 000 € par logement en infraction avaient été appliquées.

Début décembre, saisi par la commune sur la base d'un constat dressé par ses services et sur proposition de la direction départementale des territoires, le Préfet de l'Essonne vient d'infliger quatre nouvelles amendes. Depuis le début de l'année, dix amendes pour un montant total de 80 000 € ont ainsi été infligées à des propriétaires qui ne respectent pas le permis de louer. Une quinzaine d'autres dossiers pouvant déboucher sur des amendes sont en cours d'instruction.

À travers le « permis de louer », la Ville et l'État se veulent déterminés à lutter activement et fermement contre les bailleurs non respectueux des conditions dignes de location des logements de la copropriété Grigny 2.

**Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle  
Préfecture de l'Essonne**

Tel : 01 69 91 90 54 – 01 69 91 90 37

Mél : [pref-communication@essonne.gouv.fr](mailto:pref-communication@essonne.gouv.fr)

Boulevard de France  
91010 Évry-Courcouronnes